

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt



488 du 27 Aout 2010

Sommaire

● 38ÈME CONGRÈS FÉDÉRAL

- Dernière ligne droite pour les inscriptions ! P. 3-4
- Appel à candidature. P. 5
- Liste des syndicats inscrits au 27/08/2010. P. 6-7

● ECONOMIE

- Point sur la table ronde sur l'avenir du raffinage. P. 8

● ORGA/VIE SYNDICALE (4 pages détachables)

- Point Orga du syndicat. P. 9
- Bon de commande 2011 au trésorier du syndicat. P.10
- Questionnaire au syndiqué. P.11
- Engagement personnel du syndiqué. P.12

● SOCIÉTÉ

- Notre conception du service public. P. 13-15

● CONDITIONS DE TRAVAIL

- Dispositions réglementaires sur la chaleur excessive sur le lieu de travail. P. 16-19

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Jean Michel PETIT
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce et prestations de service médico-techniques.



**LA
RETRAITE
à 60 ans !
OUI !**

**LA
RETRAITE
à 62 ans !
NON !**

**Massivement
7
le
Septembre 2010**


**Les syndicats
des industries chimiques**



TOUS DANS L'ACTION



Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

Ramatuelle du 11 au 15 octobre 2010

Vous trouverez, ci-dessous, le bulletin d'inscription pour participer au Congrès.

Les prix comprennent :

1. La participation aux frais de tenue du Congrès (infrastructures et aménagements),
2. La soirée fraternelle (avec repas et spectacle),
3. La pension complète (petit déjeuner, déjeuner, dîner) du lundi midi au vendredi midi inclus,
4. Les hébergements pour 4 nuits (du lundi au vendredi).

NB : Pour ceux qui choisiront la formule "sans hébergement", le prix comprend uniquement les points 1 et 2, ainsi que les 5 déjeuners (du lundi midi au vendredi midi) sur place.



Dès maintenant, il s'agit de prendre, dans chaque syndicat, les dispositions afin d'assurer votre participation au Congrès.

INFO - INFO - INFO

La Fédération soucieuse de démarrer les travaux du 38^{ème} Congrès à l'heure (14h), le lundi organise un transport aérien (75 places) au départ de Paris Orly. (voir modalités page suivante).

INSCRIPTION 38^{ème} CONGRES

☐ LE SYNDICAT :

☐ ADRESSE :

☐ BRANCHE : 

☐ ASSURE LA PRÉ-INSCRIPTION DE :

↳ Délégués titulaires

↳ Délégués suppléants :

↳ LES DÉLÉGUÉS SERONT VÉHICULÉS :

☐ OUI

☐ NON

☐ NE SAIT PAS

☐ SOUHAITE RÉSERVER :

Hébergement sur place (Logement double : voir plan au verso) → Coût 400 € par participant

Sans hébergement → Coût 300 € par participant

Arrivée le dimanche soir, supplément de → Coût 90 € par participant

☐ RÈGLE LA SOMME DE : € SOIT € X (NOMBRE DE PARTICIPANTS)

PARTICIPE AU SOUTIEN FINANCIER EN PRENANT EN CHARGE :

☐ Délégués de PME-PMI ou de nouveaux syndicats

☐ Membres du personnel administratif (400 € X nombre)

☐ Ou verse la somme de :

Inscription à renvoyer à : FNIC CGT, 263 rue de Paris - Case 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX

Si le chèque de règlement n'est pas joint à cette inscription, il vous sera demandé à l'accueil du congrès pour inscription définitive.

Pour information, vous trouverez ci-contre, les temps de parcours pour aller à Ramatuelle.

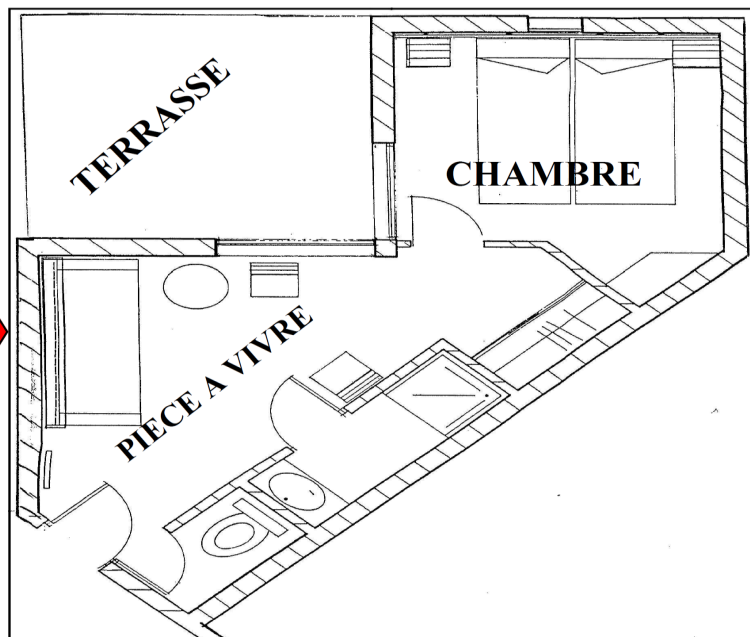
De plus, nous mettrons un car, le lundi matin, à l'aéroport de Toulon et à la Gare de Toulon avec un départ en direction du centre à 12 heures

Voiture	Marseille/Ramatuelle	2 heures
	Lyon/Ramatuelle	5 heures
	Paris/Ramatuelle	9 heures
Train	Lyon/Toulon	2 heures 36
	Paris/Toulon	3 heures 51
	Marseille/Toulon	0 heure 44

**** compter 1 heure à 1 heure 30 de route de la gare de Toulon pour se rendre au Centre Ancav Touristra**

INFOS LOGEMENT

Chaque logement est composé d'une chambre avec 2 lits jumeaux + 1 ou 2 couchages dans la pièce à vivre.



INSCRIPTION TRANSPORT AERIEN

Nous vous proposons un départ de **PARIS/ORLY**, le 11 octobre 2010 et retour le 15 octobre 2010 aux heures suivantes avec un transfert en car Toulon/Ramatuelle au prix de **160 € A/R par personne** :

11 OCTOBRE 2010

PARIS/ORLY → TOULON

☐ 8H55

10H15

15 OCTOBRE 2010

TOULON → PARIS/ORLY

☐ 11H00

12H25

Nombre de personnes :

**** ATTENTION : NOMBRE DE PLACES LIMITEES**

Pour que ces préinscriptions soient effectives, il est demandé un chèque d'acompte supplémentaire par rapport à l'inscription Congrès de 50 € par personne à joindre avec ce bulletin à l'ordre de la FNIC-CGT - Case 429, 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL CEDEX

CANDIDATURE DU SYNDICAT.

Document à retourner à la Fédération

Le syndicat : Téléphone :

Adresse :
.....

Entreprise :

Branche/Région/Groupe :

Propose la ou le camarade (nom, prénom, âge) :

☐ **AU COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL**
(DIRECTION FÉDÉRALE)

☐ **AUX COLLECTIFS DE LA FÉDÉRATION :**

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Orga Vie syndicale | ☐ Formation Syndicale | ☐ International |
| ☐ Économique | ☐ Histoire Sociale | |
| ☐ Collectif Comités d'entreprise | ☐ Santé Sécurité Précarité Environnement | |
| ☐ Protection sociale | ☐ Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens | |
| ☐ Union Fédérale des Retraités | ☐ Collectif Fédéral Jeunes | |

Stages syndicaux suivis :

Responsabilités actuelles :

- ☐ Secrétaire Général du syndicat ☐ Membre du bureau syndical
☐ Commission Exécutive du syndicat

Catégorie professionnelle :

Pour assurer cette mission, le syndicat dispose t-il de moyens (mandat, droit syndical) ? : ☐ OUI ☐ NON

Combien de temps le camarade peut-il consacrer aux activités fédérales ?

**Si le syndicat ne propose pas de candidat,
est-il possible d'assurer une activité au niveau de :**

- ☐ la région ☐ du pôle ☐ de la branche

Observations :
.....

Signature et cachet du syndicat :

● LISTE DES SYNDICATS INSCRITS AU 27/08/10

BRANCHE	SYNDICATS	DPT	Nbre de délégués
CAOUTCHOUC	MICHELIN CLERMONT	63	2
CAOUTCHOUC	MICHELIN BLANZY	71	2
CAOUTCHOUC	LE JOINT Français	22	4
CAOUTCHOUC	KLEBER TROYES	10	1
CAOUTCHOUC	CONTINENTAL SARREGUEMINES	57	1
CAOUTCHOUC	PAULSTRA CHATEAUDUN	28	2
CAOUTCHOUC	HUTCHINSON CHALETTE	45	2
CAOUTCHOUC	TRELLEBORG	44	2
CAOUTCHOUC	HUTCHINSON JOUE LES TOURS	37	2
CAOUTCHOUC	GERFLOR PROVENCE	26	3
CAOUTCHOUC	HUTCHINSON SOUGE	72	5
CAOUTCHOUC	PAULSTRA ETREPAGNY	27	1
CAOUTCHOUC	MICHELIN CSM BASSENS	33	1
CAOUTCHOUC	PAULSTRA SEGRE	49	2
CAOUTCHOUC	HUTCHINSON GAMACHES	80	1
CHIMIE	COLGATE	60	3
CHIMIE	SOFERTI	33	1
CHIMIE	KODAK CHALON S/SAONE	71	2
CHIMIE	TPF GONFREVILLE	76	3
CHIMIE	BRI (YSL)	60	6
CHIMIE	ELIOKEM	76	2
CHIMIE	EURIDEP/PPG GENLIS	21	3
CHIMIE	BASF	60	1
CHIMIE	KODAK RETRAITES	94	2
CHIMIE	PPG MOREUIL	80	4
CHIMIE	L'OREAL AULNAY	93	3
CHIMIE	TOTAL SIEGE	92	2
CHIMIE	CRAY VALLEY	62	4
CHIMIE	GPN	76	3
CHIMIE	SITE CHIMIQUE PONT DE CLAIX	38	4
CHIMIE	ARKEMA JARRIE	38	5
CHIMIE	SEPR	84	2
CHIMIE	GMG	45	2
CHIMIE	ALUMINIUM PECHINEY	73	2
CHIMIE	BOSTIK AVELIN	59	1
CHIMIE	BOSTIK PRIVAS	7	2
CHIMIE	SOPROREAL	93	1
CHIMIE	L'OREAL CLICHY	92	5
CHIMIE	RHODIA CHALAMPE	68	5
CHIMIE	ARKEMA ST FONTS	69	3
CHIMIE	RHODIA RETRAITE LILLE	59	4
CHIMIE	GEMEY	45	6
CHIMIE	FERROPEM	65	2
CHIMIE	ARKEMA LACQ	64	3
CHIMIE	CARGILL	59	5
CHIMIE	GPN GRAND PUIITS	77	1
CHIMIE	RHODIA ST FONTS	69	4
CHIMIE	ARKEMA MONT	64	3
CHIMIE	AIR LIQUIDE PARDIES	64	1
CHIMIE	ACETEX	64	2
CHIMIE	ADISSEO LES ROCHES	38	1
CHIMIE	AIR LIQUIDE PARIS	75	1
CHIMIE	ARKEMA LA CHAMBRE	73	3
CHIMIE	RHODIA BELLE ETOILE	69	3

BRANCHE	SYNDICATS	DPT	NB DELEGUES
CHIMIE	SOBEGI MOURENX	64	2
CHIMIE	YARA MONTOIR	44	2
CHIMIE	AIR LIQUIDE CARQUEFOU	44	2
CHIMIE	COMPLEXE CHIMIQUE ST AVOLD	57	2
CHIMIE	CIBA HUNINGUE	68	1
CHIMIE	T.F.L. HUNINGUE	68	1
CHIMIE	BLUESTAR ST FONS	69	2
CHIMIE	EVALIANCE	83	2
CHIMIE	ARKEMA BALAN	1	2
CHIMIE	SANOFI AVENTIS	94	3
CHIMIE	CHEVRON CHEMICAL GONFREVILLE	76	2
CHIMIE	ARKEMA FOS SUR MER	13	6
DROGUERIE	COOPER	77	4
INDUSTRIE PHARMA	JOHNSON ET JOHNSON	51	1
INDUSTRIE PHARMA	MERCK	63	1
INDUSTRIE PHARMA	GSK	76	1
INDUSTRIE PHARMA	SANOFI AVENTIS	75	8
INDUSTRIE PHARMA	FAMAR ORLEANS	45	2
NAVIG PLAISANCE	JEANNEAU	85	2
NAVIG PLAISANCE	BENETEAU	85	2
NAVIG PLAISANCE	DUFOUR YACHTS	17	3
NAVIG PLAISANCE	FONTAINE PAJOT	17	2
NAVIG PLAISANCE	PLASTIMO	56	1
OFFICINES	PHARMACIES IDF	75	2
PETROLE	ESSO MOBIL	76	4
PETROLE	INEOS LAVERA	13	4
PETROLE	LYONDELLBASELL BERRE	13	4
PETROLE	TOTAL HARFLEUR	76	6
PETROLE	TOTAL GRANDPUITS	77	4
PETROLE	TOTAL DONGES	44	4
PETROLE	PETROPLUS PTE COURONNE	76	4
PETROLE	EXXONMOBIL	76	3
PETROLE	TOTAL LA MEDE	13	4
PETROLE	COMPLEXE PETROCHIMIQUE LAVERA	13	2
PLASTURGIE	GAMBRO INDUSTRIES	69	2
PLASTURGIE	PLANET WATTOHM	60	2
PLASTURGIE	PLASTIC OMNIUM RUITZ	62	3
PLASTURGIE	RPC	39	1
PLASTURGIE	GRAND PERRET	39	1
PLASTURGIE	GUILLIN EMBALLAGES	25	1
PLASTURGIE	SMOBY	39	2
PLASTURGIE	CAPITOL EUROPE	67	1
PLASTURGIE	PLASTIC OMNIUM LANGRES	52	1
NEGOCE ET PREST. SERVICES	ORKYN	94	1
SNICIC		93	1
TOTAL			252

● POINT SUR LA TABLE RONDE SUR L'AVENIR DU RAFFINAGE.

Débutée le 15 avril sous les feux de la presse au Ministère de l'Energie, du Développement Durable, de l'Ecologie et du Climat, en présence des ministres ESTROSI et BORLOO, elle se poursuit à travers trois groupes de travail.

4 réunions se sont déjà tenues, 3 autres sont programmées courant septembre **avec pour objectif de clore l'ensemble des travaux par un rapport final** remis aux ministres courant octobre. Chaque organisation syndicale représentative siège avec 2 membres. **On peut noter le bon niveau, soit technique ou hiérarchique des intervenants et autres participants** : IFP, UFIP, commission européenne, directeur de la réglementation, constructeurs automobiles, biocarburants, EDF, représentants des groupes et sociétés, la grande distribution, etc.

Si le paritarisme est de mise du côté syndical, on peut dénoncer qu'il n'en soit pas de même du côté des élus de la Nation, représentés par un sénateur comme par hasard à la couleur de la majorité présidentielle. **Situation totalement inacceptable au regard de l'impact économique et social du raffinage dans les territoires.**

A mi-parcours le constat est sans appel : gouvernement et patronat, pour des motivations différentes, cherchent à justifier les réductions de capacités de raffinage.

Pour le gouvernement : priorité à la lutte contre le réchauffe-

ment climatique, au grenelle de l'environnement, aux économies d'énergie. Il diabolise l'énergie fossile, sauf lorsqu'il s'agit d'aborder les retours fiscaux que génère l'activité pétrolière.

Les pétroliers eux sont là uniquement pour obtenir l'assouplissement de la réglementation sur les contraintes environnementales et fiscales par un chantage à l'emploi, non pour en contrepartie investir pour garantir l'avenir du raffinage mais pour préserver leurs profits.

A l'unisson, ils refusent que les profits de l'exploration production ou de la distribution financent les investissements du raffinage quelques exemples d'investissements nécessaires pour le raffinage : 1 milliard d'euros pour une conversion profonde, 600 millions d'euros pour un hydrocraqueur de distillats).

Du côté des constructeurs automobiles, leurs positions sont directement liées à celles prises à Bruxelles et par le gouvernement concernant la réduction des émissions de CO². La France est le seul pays européen à avoir atteint, pour les véhicules neufs, le seuil de 140g de CO² au km (grâce notamment au diesel peu polluant). L'objectif fixé pour 2020 est d'atteindre 95 g de CO² au km en réduisant la consommation des motorisations, en développant les véhicules hybrides, etc. Quant aux biocarburants, ils ont pour le gouvernement toutes les vertus. L'objectif est de doubler d'ici 2015 leurs incor-

poration d'éthanol dans l'essence représente 1,3 million de tonnes (l'équivalent de la production d'essence d'une raffinerie alors que le pays est déjà excédentaire en essence).

Voici en quelques lignes l'argumentaire pour justifier les réductions de capacités de raffinage à venir, au profit d'une augmentation des capacités dans les autres parties du monde et, plus inacceptable, d'une augmentation des importations de produits raffinés (d'où les projets de dépôt d'importation).

La CGT ne peut admettre un tel constat et a rappelé que le pétrole, avant d'être une énergie, est avant tout une matière première impactant des milliers d'emplois.

Plusieurs participants sont déjà prêts à accompagner cette politique contraire aux intérêts économiques et sociaux du pays et réclament une GPEC de branche.

Pour la CGT Il y a urgence à imposer une autre logique en créant les conditions d'une mobilisation des salariés et des citoyens dans les bassins d'emploi.

Cotisations «Commandes 2011»



Ce dossier s'adresse :

► aux **Responsables de la Vie Syndicale—Secrétaire et Trésorier du syndicat** pour passer la **Commande des timbres syndicaux 2011** (*pages 1 et 2*) auprès de la Fédération,

► à chaque **Syndiqué** qui se verra remettre un questionnaire (*pages 3 et 4*) le concernant où figure un **barème de cotisations** afin qu'il détermine son taux de cotisation fixé suivant son salaire mensuel.

● Point ORGA du syndicat

NOM de l'Entreprise			
Son Adresse			
CP		Ville	
		Code NAF	
			4 chiffres 1 lettre

Branche d'activité :

- Chimie
- Pétrole
- Caoutchouc
- Plasturgie
- Instruments à écrire
- Navigation de plaisance

- | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| ☐ | • Industrie Pharmaceutique | ☐ |
| ☐ | • Droguerie | ☐ |
| ☐ | • Répartition Pharmaceutique | ☐ |
| ☐ | • Officines | ☐ |
| ☐ | • Laboratoires d'Analyses Médicales | ☐ |
| ☐ | • Négoce et prestations de services | ☐ |

● Le syndicat **cgt**—les responsables de la **vie syndicale**

Le SECRETAIRE GÉNÉRAL		Le TRESORIER	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Son Adresse		Son Adresse	
CP		CP	
Ville		Ville	

● La **Syndicalisation et** représentativité **cgt**

Nombre de salariés ►

Nombre de syndiqués ►

Nombre adhésions nouvelles 2010 ►

Elections professionnelles, (CE 1^{er} tour), la CGT représente globalement ►

% Voix élus

1^{er} collège ► % Voix élus

2^{ème} collège ► % Voix élus

3^{ème} collège ► % Voix élus

Code du syndicat **FNIC CGT**

Code **CoGéTise** CGT

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner vos commandes **avant le 15 novembre 2010**. Après cette date, le matériel sera expédié suivant les critères de votre commande 2010 à la condition qu'il ait été dûment réglé à la Fédération.

OUVRIERS / EMPLOYÉS			
COMMANDE FNI 2011		COMMANDE TIMBRES 2011	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
11,00		11,00	
11,50		11,50	
12,00		12,00	
12,50		12,50	
13,00		13,00	
13,50		13,50	
14,00		14,00	
14,50		14,50	
15,00		15,00	
16,00		16,00	
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
22,00		22,00	
24,00		24,00	
26,00		26,00	
28,00		28,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

ACTIFS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

UFICT			
COMMANDE FNI 2011		COMMANDE TIMBRES 2011	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
22,00		22,00	
24,00		24,00	
26,00		26,00	
28,00		28,00	
30,00		30,00	
32,00		32,00	
34,00		34,00	
36,00		36,00	
38,00		38,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

ACTIFS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

Nom du Syndicat (entreprise)

Coordonnées TRESORIER du Syndicat

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

RETRAITÉS			
COMMANDE FNI 2011		COMMANDE TIMBRES 2011	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
6,50		6,50	
7,00		7,00	
7,50		7,50	
8,00		8,00	
8,50		8,50	
9,00		9,00	
9,50		9,50	
10,00		10,00	
10,50		10,50	
11,00		11,00	
11,50		11,50	
12,00		12,00	
12,50		12,50	
13,00		13,00	
13,50		13,50	
14,00		14,00	
14,50		14,50	
15,00		15,00	
16,00		16,00	
17,00		17,00	
18,00		18,00	
20,00		20,00	
22,00		22,00	
+		+	
TOTAL		TOTAL	

RETRAITÉS : un FNI plus onze cotisations mensuelles

RÉDUITS *			
COMMANDE FNI 2011		COMMANDE TIMBRES 2011	
Prix / €	Quantité	Prix / €	Quantité
Ouvrier		8,50	
8,50			
UFICT		12,00	
12,00			

* Syndiqués en situation particulière (mi-temps par exemple)

Ce questionnaire est établi pour que chaque syndiqué détermine son taux de cotisation pour l'année 2011.

Au travers de cette sollicitation, deux grandes questions sont posées :

1. **Gagner de nouveaux syndiqués pour construire la mobilisation et gagner les luttes.**
2. **Définir son taux de cotisation en faisant l'effort de se rapprocher des dispositions statutaires.**

Pour les actifs ► 1% de la rémunération nette moyenne annuelle.

Pour les retraités ► 0,5 % ou plus de la pension, ou retraite mensuelle (régime de base + complémentaire), étape pour arriver au 1%.

Le syndicat tire sa force du nombre de ses adhérents et du montant des cotisations qui lui permettent :

- D'assurer sa vie démocratique et indépendante.
- De donner à toutes les structures de la CGT les moyens de leur action.

Vous connaissez maintenant les buts et objectifs de ce questionnaire. Celui-ci, dûment complété, est à remettre aux responsables de la vie syndicale du syndicat, votre collecteur CGT, trésorier ou au secrétaire du syndicat.

Pour se donner les moyens de construire les ripostes les plus larges, pour faire face aux atteintes orchestrées par le patronat et le gouvernement, **le renforcement de la CGT est incontournable !**

Nous vous invitons à proposer à votre tour l'adhésion CGT en utilisant le **bulletin d'adhésion** ci-dessous. Plus que jamais, la syndicalisation est l'affaire de toutes et de tous. Nous sommes certains de pouvoir compter sur votre contribution.

Bulletin d'adhésion



Je souhaite adhérer à la CGT

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Nom de l'entreprise

Secteur d'activité

Je souhaite adhérer à la CGT

Bulletin à remettre à un militant CGT où à renvoyer à la **FNIC CGT** – case 429–263, rue de Paris–93514 Montreuil cedex

Coordonnées du SYNDIQUÉ

Nom

Prénom

Date de naissance
j M A

Nom de l'entreprise

Adresse professionnelle

CP Ville

Site

Atelier

Service

Coefficient

Nom du COLLECTEUR CGT

J'opte pour le **Prélèvement Automatique des Cotisations (PAC)**, c'est simple, régulier, discret, efficace, et cela facilite la tâche de nos militants collecteurs.

Je coche la case correspondant à mon choix :

Salarié ☐

Retraité ☐

Prélèvement tous les :

2 mois ☐

3 mois ☐

6 mois ☐

12 mois ☐

Signature

Pour le financement et le renforcement de la CGT, sur la base du barème indicatif ci-dessous, je décide de ma cotisation 2011. *(je coche la case correspondant à ma décision)*

Je suis ACTIF,

Ma rémunération mensuelle moyenne est de :

 €

Je décide de cotiser, en 2011 à :

 €

Je suis RETRAITÉ,

Le montant de ma retraite, ou pension, étant de :

 €

Je décide de cotiser, en 2011 à :

 €

Barème OUVRIERS / EMPLOYÉS

1 + 11 timbres mensuels

Salaire mensuel/€				Cotisation mensuelle/€
de	1075	à	1124	11,00
de	1125	à	1174	11,50
de	1175	à	1224	12,00
de	1225	à	1274	12,50
de	1275	à	1324	13,00
de	1325	à	1374	13,50
de	1375	à	1424	14,00
de	1425	à	1474	14,50
de	1475	à	1549	15,00
de	1550	à	1649	16,00
de	1650	à	1749	17,00
de	1750	à	1899	18,00
de	1900	à	2099	20,00
de	2100	à	2299	22,00
de	2300	à	2499	24,00
de	2500	à	2699	26,00
Au-delà de 2700 €				28,00 et +

Barème RETRAITÉS

1 + 11 timbres mensuels

Salaire mensuel/€				Cotisation mensuelle/€
1er taux				6,50
de	1350	à	1449	7,00
de	1450	à	1549	7,50
de	1550	à	1649	8,00
de	1650	à	1749	8,50
de	1750	à	1849	9,00
de	1850	à	1949	9,50
de	1950	à	2049	10,00
de	2050	à	2149	10,50
de	2150	à	2249	11,00
de	2250	à	2349	11,50
de	2350	à	2449	12,00
de	2450	à	2549	12,50
de	2550	à	2699	13,00
Au-delà de 2700 €				13,50 et +

Barème UFICT

1 + 11 timbres mensuels

Salaire mensuel/€				Cotisation mensuelle/€
de	1650	à	1749	17,00
de	1750	à	1899	18,00
de	1900	à	2099	20,00
de	2100	à	2299	22,00
de	2300	à	2499	24,00
de	2500	à	2699	26,00
de	2700	à	2899	28,00
de	2900	à	3099	30,00
de	3100	à	3299	32,00
de	3300	à	3499	34,00
de	3500	à	3699	36,00
Au-delà de 3700 €				38,00 et +

Nous vous remercions d'avoir renouvelé votre adhésion et donc votre confiance à la **cgt**.

N'hésitez pas à contacter vos élus et responsables de la vie syndicale de votre syndicat.

Informez-vous **cgt** et demandez les publications fédérales vous concernant.

● NOTRE CONCEPTION DU SERVICE PUBLIC.

Nous devons choisir dans quelle société nous désirons vivre : **une société basée sur l'entreprise et ses profits pour une poignée de privilégiés, ou bien une société au centre de laquelle se trouve l'Homme et la réponse à ses besoins.**

Réaffirmer une telle conception* de l'avenir appelle de notre part de fournir quelques éléments d'analyse du pourquoi et du comment d'un tel positionnement.

(* Voir le 4 pages Fédéral sur le pétrole « Un bien vital »)

Nul ne le conteste encore aujourd'hui, le pétrole reste, et restera encore pour un bout de temps, une des matières premières dont le monde a besoin. Cette matière première est indispensable à tous, elle est aussi synonyme de développement humain. Sans pétrole, pas de pétrochimie, pas de chimie etc.... pas d'évolution !

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les disparités de consommation entre pays riches et pays pauvres ou en voie de développement, qui sont considérables. Alors que les USA consomment 8 TEP (tonnes équivalent pétrole) par habitant et par an, l'Afrique n'en consomme que 0,3 TEP. Des populations vivent encore aujourd'hui avec moins d'un kWh par an et par habitant, 2 milliards d'êtres humains n'ont aucun accès à l'électricité, 1 milliard n'a aucun accès à l'énergie (électricité, charbon, pétrole lampant, gaz....)

Comme on le voit avec ces quelques chiffres, il existe bien un lien direct entre niveau de développement économique, pouvoir d'achat des populations et consommation de pétrole.

Le pétrole et tous ses dérivés (chimie, pétrochimie, caoutchouc, matières plastiques etc....) restent au cœur des enjeux majeurs de la Société.

Ces quelques données montrent l'ampleur des efforts à entreprendre pour que tous les habitants de la planète aient accès à cette matière première comme moyen de développement.

Elles nous aident à comprendre aussi, pourquoi le droit des Etats à définir et à contrôler leur politique industrielle est constamment remis en cause, attaqué parfois, malheureusement avec l'accord de certains d'entre eux, par le Capital.

Maîtriser publiquement cette matière première, c'est quelque part maîtriser son destin, c'est notre approche du développement durable.

La question qui est donc posée, prend ici toute sa dimension : pourquoi nous sommes pour la maîtrise nationale des principaux secteurs industriels en général et de l'industrie pétrolière en particulier ?

En France, comme dans d'autres pays, la maîtrise publique de l'industrie a montré que le concept public est un concept d'avenir, qui pose aussi la question de nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés et les citoyens au travers du service public.

MAIS QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC ?

Le service public ne peut pas être une structure figée puisque sa vocation est de répondre à des besoins, par nature, évolutifs. Si dans un pays, on a besoin de répondre aux besoins en matières premières, en carburant ou en électricité, de la population, il faut, nécessairement, disposer d'un appareil industriel répondant à ces besoins.

Il s'agit, bel et bien, pour le service public, de la capacité de notre société à répondre aux besoins immédiats et futurs de la population sur la base de la solidarité, de la justice sociale et de l'efficacité économique.

LE COMBAT DE LA CGT.

La CGT a toujours combattu les "dénationalisations" ou plutôt les privatisations (en 1986, l'Etat contrôlait 3 500 entreprises, en 2000 il n'en contrôlait déjà plus que 1 500), il y a quatre raisons à cela :

- Historiquement, et c'est encore vrai aujourd'hui, l'expérience a montré que le secteur public français et ses entreprises publiques ont été un facteur déterminant du développement économique et social de notre pays et de la démocratie dans plusieurs dimensions (transports, énergie, communications)
- Les privatisations s'accompagnent de restrictions et d'inégalités pour les populations dans son ensemble et de recul pour une majorité de salariés des entreprises concernées.
- Pour l'avenir, les privatisations privent les pouvoirs publics des moyens d'intervention dans un contexte de mondialisation des mouvements de capitaux et des marchandises. Posséder de puissants leviers d'actions industriels pour un Etat, peut s'avérer indispensable, par exemple comme aujourd'hui en cas de crise économique.
- Enfin, les mutations technologiques en cours devraient ouvrir la voie à plus de solidarité entre les peuples. Cela implique des relations fondées sur des critères autres que ceux du profit et de la rentabilité financière. La privatisation s'oppose à cet enjeu de développement d'une nouvelle civilisation fondée sur une meilleure efficacité de l'appareil productif pour mieux répondre aux besoins socio-économiques.

QUELLE EST LA POSITION DU PATRONAT DANS CETTE AFFAIRE ?

Quel que soit le pays, les multinationales ont la même "revendication" : imposer la loi du marché à tous les échelons de la vie sociale !

Les Etats seraient réduits à ne gérer que le minimum des besoins des populations et seraient mis au service des stratégies privées notamment des plus grandes firmes multinationales.

Il est important, pour le mouvement syndical, de ne pas ignorer le lien qui relie l'ensemble des **politiques patronales et gouvernementales**. L'optique des deux composantes doit répondre à trois enjeux fondamentaux :

- Renforcer le poids des logistiques capitalistes sur l'appareil productif ;
- Améliorer la rentabilité du capital dans un contexte de concurrence exacerbée ;
- Améliorer l'attractivité dans le pays concerné afin d'attirer les capitaux.

La résultante politique dans notre pays à laquelle nous assistons aujourd'hui, c'est la construction d'une République de consommateurs et non plus une République de citoyens.

C'est pourquoi, le mouvement syndical se doit d'expliquer les intérêts communs qui existent entre les travailleurs du privé et les travailleurs du public, que la lutte des uns renforce la lutte des autres et vice et versa.

Que les travailleurs ont tout à gagner à imposer une meilleure efficacité économique basée sur une meilleure justice sociale !

Que les acquis sociaux dans le secteur public et les entreprises publiques ont aussi été un facteur important de la promotion globale des droits de tous les travailleurs !

Ce positionnement syndical nous éloigne des orientations fixées par le FMI et la Banque Mondiale, qui poussent les pays à la doctrine libérale.

Nous considérons que la logique de partage, de solidarité, autrement dit, la logique non marchande qui, en principe, doit guider l'activité publique, se trouve au cœur des enjeux d'avenir.

GARDER LA MAITRISE PUBLIQUE SUR L'ECONOMIE RESTE D'ACTUALITE.

A en croire les économistes libéraux, le concept public aurait fait son temps. L'expérience montre pourtant, que tout miser sur le développement de l'initiative privée et particulièrement sur le libéralisme économique est source de dysfonctionnement et d'une moindre réponse aux besoins. Les exemples de part le monde, avec la crise du grand capital que nous continuons à vivre depuis des mois, ne manquent pas.

EN REALITE, L'INTERVENTION PUBLIQUE PERMET DE PRESERVER L'INTERET GENERAL DANS TOUTES SES DIMENSIONS :

- Réponse solidaire aux besoins immédiats et futurs en tenant compte des enjeux fondamentaux pour les usagers : services rendus, égalité de traitement, droits d'accès pour tous et partout, prévention des risques et de l'environnement.
- Prédominance d'une vision à long terme qui s'oppose à la vision à court terme du marché et de ses acteurs (les banques notamment) qui a les yeux rivés sur la rentabilité immédiate.

Un bien collectif est celui dont l'usage par les uns n'entraîne pas la privation pour les autres. L'air que nous respirons en est l'exemple typique, ne pourrait-il pas en être de même pour les matières premières ?

En général, l'offre d'un bien public est indivisible et sa production élargit le champ des libertés individuelles, car il répond à la satisfaction des besoins de la population, réduisant de ce fait, les contraintes individuelles.

A l'inverse, dans une économie libérale, l'optique privée réduit le champ des libertés et augmente les contraintes individuelles, car la production sera déterminée en fonction de solvabilité des individus et ceci avec l'objectif préfixé de la maximisation du profit.

Il en résulte une sélectivité, une privation des individus non solvables.

LE CONCEPT PUBLIC, UN CONCEPT D'AVENIR.

Nous sommes convaincus que le concept public est un concept qu'il faut défendre. Notre combat contre les privatisations et pour des nationalisations n'est pas un combat de l'ancien contre le nouveau, au contraire, il s'agit d'une démarche de progrès économique et social.

Pour nous, selon la logique non marchande, la production et la distribution n'obéissent pas à l'objectif préalable fixé de la rentabilité, mais à celui de la solidarité et du partage des richesses. Plus exactement, en augmentant le nombre des usagers, on réduit le coût moyen de production, ce qui facilite l'accès de tous les citoyens aux biens et services produits.

Notre parti pris pour le concept public ne signifie pas pour nous que la question du secteur public se résume dans la question de la propriété. Il appelle aussi la question de la gestion des entreprises, et, dans ce cadre là, les droits des salariés et plus globalement de la collectivité dans la définition des choix et des stratégies de ces entreprises.

**En guise de conclusion,
notre approche sur le concept
public demande également
de nouvelles formes
de coopération,
surtout au plan international,
et de régulation des relations
internationales. D'ou l'importance
d'élargir la bataille
contre le capitalisme
au-delà des frontières.**

● DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LA CHALEUR EXCESSIVE SUR LE LIEU DE TRAVAIL.

Rappels

Lorsqu'il est exposé à la chaleur, l'organisme met en jeu, pour maintenir la température centrale du corps, un système complexe de régulation visant à équilibrer les échanges thermiques entre le corps et l'extérieur. Au-delà de certaines limites, la régulation n'est plus efficace et les symptômes apparaissent. Plusieurs facteurs interviennent : la température de l'air, le rayonnement des parois environnantes, les courants d'air (vitesse) et l'humidité de l'air (hygrométrie).

En ambiance chaude, la fréquence cardiaque augmente, des troubles de la perception, de la concentration et de la vigilance apparaissent, un travail physique intense est pénible voire même dangereux (risque de coup de chaleur, de syncope, ou d'épuisement). Au delà de l'inconfort il y a une incidence sur les risques d'accidents de travail.

Prévention

Concevoir et aménager les locaux de travail, protéger les sources de chaleur, évacuer par ventilation la chaleur excédentaire, climatiser, limiter l'intensité du travail physique, prévoir des pauses dans des locaux correctement climatisés, mettre à disposition des boissons fraîches. Il est possible de réduire la chaleur en utilisant, par exemple, les émetteurs de chauffage pour faire circuler de l'eau froide, en ventilant la nuit...

Dispositions du Code du Travail

⇒ Section « ambiances de travail »,

● Sous-section « aération, assainissement ».

R.4222-1 « Dans les locaux fermés où le personnel est appelé à séjourner, l'air doit être renouvelé de façon à : »

2°) éviter les élévations exagérées de température,... »

R.4222-5 « L'aération exclusive par ouverture de fenêtres ou autres ouvrants donnant directement sur l'extérieur est autorisée lorsque le volume par occupant est égal ou supérieur à :

- a) 15m³ pour les bureaux ainsi que pour les locaux où est effectué un travail physique léger ;
- b) 24m³ pour les autres locaux... »

R.4222-11 « Pour chaque local à pollution spécifique (local dans lequel des substances dangereuses ou gênantes sont émises sous forme de gaz, vapeurs, aérosols, solides ou liquides autres que celles qui sont liées à la seule présence humaine, locaux pouvant contenir des sources de micro-organismes potentiellement pathogènes et locaux sanitaires selon art R.4222-3) la ventilation doit être réalisée et son débit déterminé en fonction de la nature et de la quantité des polluants ainsi que, le cas échéant, de la quantité de chaleur à évacuer, sans que le débit minimal d'air neuf (pris à l'air libre hors de sources de pollution selon R.232-5-1) puisse être inférieur aux valeurs fixées à l'article R.4222-6... »

DESIGNATION DES LOCAUX	DEBIT MINIMAL D'AIR NEUF PAR OCCUPANT (en m ³ par heure)
Bureaux, locaux sans travail physique	25
Locaux de restauration, de vente, de réunion	30
Ateliers et locaux avec travail physique léger	45
Autres ateliers et locaux	60

R.4222-20 et 21 « Le chef d'établissement doit maintenir l'ensemble des installations...en bon état de fonctionnement et en assurer régulièrement le contrôle...et fixe les mesures à prendre en cas de panne des installations... ».

● *Sous-section « éclairage »*

R.4223-7 « Les postes de travail situés à l'intérieur des locaux de travail doivent être protégés du rayonnement solaire gênant soit par la conception des ouvertures, soit par des protections fixes ou mobiles appropriées.

● *Sous-section « postes de distribution de boissons »*

R.4225-2 « Les employeurs doivent mettre à la disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche pour la boisson ».

Pour les travaux de BTP, l'article 191 du décret du 8 janvier 1965 en prévoit au moins 3 litres par jour et par travailleur.

⇒ *Section « aménagement des lieux de travail »*

R.4225-1 « Les postes de travail extérieurs doivent être aménagés de façon que les travailleurs... »
3°) dans la mesure du possible :
a) soient protégés contre les conditions atmosphériques... »

Opération de construction : sous section « température des locaux »

R.4213-7 prévoit que les équipements et caractéristiques des locaux doivent permettre d'adapter la température à l'organisme humain pendant le temps de travail.

Quelles sont les températures acceptables en fonction de l'activité ?

Il n'y a pas de texte du code du travail, mais plusieurs sources.

L'INRS

La brochure sur la conception des lieux de travail (ED718) donne comme moyenne souhaitable :

- de 18 à 20°C (activités physiques légères),
- de 15 à 17°C (activités physiques intenses),
- de 20 à 23°C (dans les douches, vestiaires),

et indique qu'au-delà de 30°C, la fatigue devient excessive quelle que soit l'activité.

Le Ministère du Travail (la DRT)

En 1994 a été édité un guide d'évaluation des risques professionnels. La fiche 4, « ambiance thermique » présente un tableau « établi selon les travaux de spécialistes en physiologie du travail ».

Type d'activité physique	Température ambiante			Humidité de l'air %			Vitesse de l'air sec
	Min	Opt	Max	Min	Opt	Max	Max
Travail de bureau	20	21	24	40	50	70	0,1
Travail manuel facile en position assise	19	20	24	40	50	70	0,1
Travail facile en position debout	17	18	22	40	50	70	0,2
Travail pénible	15	17	21	30	50	70	0,4
Travail très pénible	14	16	20	30	50	70	0,5

Norme : NF EN 12515 ambiances thermique chaude

Elle détermine, en fonction du débit de sueur fourni, un niveau d'alarme et surtout un niveau de danger à partir duquel des sujets en bonne santé peuvent courir un risque : au-delà, il faut allouer au travailleur un repos d'une durée telle que ne se pose plus ce risque.

Elle calcule quelques exemples :

	Sujet non acclimaté Elévation de température centrale excessive après	Sujet acclimaté Elévation de température centrale excessive après
Travail significatif à 45°C	31mn	61mn
Travail moins important à 30°C	Pas de limitation de la durée du travail	Pas de limitation de la durée du travail

Quelle est la température habituelle maximale sans effet nocif ?

Sans texte dans le code du travail, on peut prendre les chiffres de la norme NF EN 27 243 :

REPOS	33°C
▪ Travail manuel léger assis et ▪ travail debout petites machines ▪ marche occasionnelle	30°C
▪ Travail soutenu des mains et des bras, ▪ des bras et du tronc, ▪ marche de 3,5 km/h, ▪ poussée charges légères	28°C
▪ Travail intense des bras et du tronc, ▪ transport de matériaux lourds, ▪ marche de 5,5 à 7 km/h, ▪ poussée de charges lourdes	Sans mouvement d'air 25°C Avec mouvement d'air 26°C
▪ Activité très intense à allure rapide, ▪ marche à une vitesse supérieure à 7 Km/h	23°C

Lorsqu'on est au dessus de ces températures, on est au dessus de la plus haute des températures recommandées par tous les organismes (inrs, Drt et normes, sachant qu'elles sont supérieures de 3 à 6°C à celles recommandées par le ministère selon les situations de travail) : au-delà l'IT ou le CT peut légitimement demander à l'employeur de réduire la contrainte ou l'astreinte thermique car on peut estimer qu'on est en présence d'une « élévation exagérée de température ». Au dessus de 40°, on est en situation extrême.

Partenaire



TOURISTRA
Vacances

Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

FAITES VOS VALISES
TOURISTRA VACANCES VOUS EMMÈNE
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
DANS PLUS DE **30** VILLAGES
VACANCES



Générosité

Découverte

Partage

Loisirs

Sports

Animation

Balades

Convivialité

Solidarité



**Associations et collectivités,
contactez l'équipe commerciale Touristra Vacances**

- Paris : 01 44 83 43 99
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)